



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Moyen-Orient

Question écrite n° 40676

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des chrétiens au Pakistan. Un double attentat s'est déroulé contre une église de Peshawar. Elle est responsable de 82 morts, dont 37 femmes, sans compter une centaine de blessés. Une fois de plus en terre d'islam la communauté chrétienne est attaquée de manière inqualifiable. Il lui demande ce qu'il compte faire pour que la France retrouve sa place de protecteur des chrétiens d'Orient.

Texte de la réponse

La France défend partout dans le monde la liberté de religion ou de conviction. Elle est particulièrement préoccupée par la détérioration de la situation des personnes appartenant aux minorités religieuses, dont les droits sont violés dans différentes parties du monde. La France intervient auprès des Etats concernés, dans le cadre de sa politique de défense des droits de l'Homme, afin qu'ils assurent la protection du libre exercice des cultes par leurs citoyens et éliminent toute forme de discrimination fondée sur la religion ou la conviction. La politique de la France vis-à-vis des chrétiens d'Orient s'inscrit dans cette politique de défense et de promotion des droits de l'Homme à portée universelle. Elle inclut notamment le respect des droits des personnes appartenant aux minorités religieuses et elle prend en compte les liens spécifiques hérités de l'Histoire qu'elle entretient avec les communautés chrétiennes d'Orient ainsi que leur rôle crucial en faveur de la francophonie dans cette région du monde. Depuis le déclenchement des printemps arabes, la France est intervenue dans le cadre de l'Union européenne et des Nations unies contre les violences et les discriminations perpétrées à l'encontre des chrétiens. La France s'est mobilisée pour qu'une déclaration présidentielle du Conseil de sécurité des Nations unies leur soit adressée en novembre 2010 suite à l'attentat contre la cathédrale syriaque catholique de Bagdad. La France agit régulièrement pour que le Conseil Affaires étrangères de l'Union européenne condamne les violences contre les chrétiens, elle l'a fait à nouveau dernièrement à l'occasion des conclusions du Conseil Affaires étrangères du 21 août qui a fermement condamné les destructions touchant plusieurs dizaines d'églises coptes en Egypte. La France a également condamné l'attentat odieux qui a visé une église à Peshawar au Pakistan le 22 septembre dernier et a demandé au gouvernement pakistanais de prendre toutes les mesures pour protéger les populations visées par ces attaques. Le gouvernement connaît les inquiétudes et les craintes des chrétiens d'Orient en cette période cruciale et demeurera vigilant et mobilisé quant à leur situation. Le sort des minorités chrétiennes au Proche et au Moyen-Orient ainsi qu'au Pakistan constitue un indice très significatif de l'avancement ou non de l'Etat de droit dans cette région.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40676

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 10931

Réponse publiée au JO le : [12 novembre 2013](#), page 11802